

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE
AFFICHE LE 25/09/2013

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le vingt trois septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 17/09/2013

Présents (25) : MMS F. RAYS, E. VAUCHER, M. CAPEL, J.P. DUHAL, M. RAVEL, J. CHARTON, M. MEGUENNI-TANI, M. PEDE, A. GRACIA, J. AMOUROUX, A. BERARDO, E. VEDEL, E. CAMPARMO, C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, B. ODORE, C. HORTES CHAPUIS, F. RIVET, R. ALA, K. BENSADA, L. CERNIAC, J.M. BUONUMANO, J.F. MAS, D. MASCARELLI,

Excusés (04) : MMS. G. FERRER (Procuration à M. CAPEL), F. RAMOS (Procuration à J.F MAS), F. SETTA (Procuration à J.M. BUONUMANO), A.G. HENRIOT (Procuration à D. MASCARELLI)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Linda CERNIAC. est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2013  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 11/07/2013  
EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 49 DU 26/04/2012 PORTANT DELEGATION DE  
POUVOIRS AU MAIRE.**

- N° 72/2013 Signature d'une convention avec la Confrérie St-Eloi-St-Vincent de Roquevaire mettant à sa disposition, à titre gratuit, les cours et annexes des écoles élémentaires de Roquevaire centre.
- N° 73/2013 Signature d'un contrat avec la Banque Postale afin de contracter un prêt de 650 000 € pour financer les investissements prévus au budget.
- N° 74/2013 Désignation de Maître Patrice VAILLANT, Avocat au Barreau, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille dans l'affaire qui oppose Mme Catherine HORTES, épouse CHAPUIS à la commune de Roquevaire.
- N° 75/2013 Désignation de Maître Patrice VAILLANT, Avocat au Barreau, pour représenter la commune de Roquevaire devant le Tribunal Administratif de Marseille pour le recours contre la décision du Maire en ce qu'elle a accordé une autorisation à la SARL Saint Estève, promotion immobilière, le 04/06/2013 pour la réalisation de bureaux et d'un logement après aménagement des combles.
- N° 76/2013 Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal avec M. Julien CHIARAMONTE afin d'y installer des étalages relevant de l'exploitation de son commerce épicerie « SCUDERIA » sis 43 Avenue du Général de Gaulle.
- N° 77/2013 Tarification d'un week-end aux Saintes-Maries-de-la-Mer organisé les 12 et 13 octobre 2013 par l'Espace Culturel Clément DAVID pour le secteur Jeunes.
- N° 78/2013 Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale avec l'Association ETOILE SPORTIVE DE ROQUEVAIRE HANDBALL.

- N° 79/2013 Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale avec l'Association ETOILE SPORTIVE DE ROQUEVAIRE BASKET BALL.
- N° 80/2013 Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale avec l'Association ETOILE SPORTIVE TAE KWON DO.
- N° 81/2013 Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale avec l'Association ERS VOLLEY BALL CLUB.
- N° 82/2013 Signature d'une convention de mise à disposition de la salle municipale de Pont-de-l'Etoile avec l'Association L'OLA.
- N° 83/2013 Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale avec l'Association L'OLA.
- N° 84/2013 Signature d'une convention avec l'Association ROCK ATTITUDE pour le développement de l'activité « Danse Rock'n Roll, Boogie-Woogie, Danses de salon » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 85/2013 Signature d'une convention avec l'Association L'OLA pour le développement de l'activité « Atelier informatique » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 86/2013 Signature d'une convention avec l'Association L'ACCORD PARFAIT pour le développement de l'activité « Piano, Eveil musical, Clarinette, Trombone, Flûte à Bec, Basse Si B » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 87/2013 Signature d'une convention avec Mme Christelle BALLET pour le développement de l'activité « Flûte Traversier-Formation musicale » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 88/2013 Signature d'une convention avec M. Clément GASS pour le développement de l'activité « Guitare acoustique » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 89/2013 Signature d'une convention avec l'Association LE SOUFFLE DE TAO pour le développement de l'activité « Qi Cong » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 90/2013 Signature d'une convention de mise à disposition de la salle municipale de Pont-de-l'Etoile avec l'Association DANSEZ MAINTENANT pour la pratique de l'activité « Danses de salon ».
- N° 91/2013 Signature d'une convention avec l'Association ANANDA MACMACALA pour le développement de l'activité « Yoga » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 92/2013 Signature d'une convention avec Mme Cassandra LATORRE pour le développement de l'activité « Danse New Style » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 93/2013 Signature d'une convention avec Mme Frédérique DIACONO pour le développement de l'activité « Remise en forme-Gymnastique » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 94/2013 Signature d'une convention avec Mme Simone BOUIX pour le développement de l'activité « Solfège » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.

- N° 95/2013 Signature d'une convention avec l'Association GEMENOS HAND BALL pour le développement de l'activité « Multisports enfants-Eveil sportif-Gym motricité » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 96/2013 Signature d'une convention avec l'Association DANSE CULTURE MAGHREB'ORIENT pour le développement de l'activité « Danse orientale-Danse indienne » dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.

-----

## MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART D'UN MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

### ➤ Travaux de peinture et de remplacement du faux plafond Ecole maternelle La Quisounaio

Candidat retenu : TUTEN POSE – 13400 AUBAGNE  
Montant : 27 163,90 €HT

-----

## ORDRE DU JOUR

- 1ère délibération : Décision modificative n° 4 au budget principal 2013
- 2<sup>ème</sup> délibération : Taxe sur la consommation finale d'électricité – Actualisation du coefficient multiplicateur unique
- 3<sup>ème</sup> délibération : Admissions en non valeur – Régie Municipale des Eaux – N° de Liste 990560211
- 4<sup>ème</sup> délibération : Acquisition de la parcelle cadastrée Section CP n° 149 appartenant aux Epoux RAVAZZA
- 5<sup>ème</sup> délibération : Vente d'une parcelle cadastrée Section BV n° 33 de 189 m<sup>2</sup> à MMES GARCIA épouse Catherine RIBOULET et Stéphanie RIBOULET
- 6<sup>ème</sup> délibération : Signature d'une convention de servitudes avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur le domaine privé de la commune pour extension du réseau basse tension aérien
- 7<sup>ème</sup> délibération : Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13
- 8<sup>ème</sup> délibération : Régie des Eaux – Mise en œuvre du forage d'exploitation – Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire
- Questions diverses

1ère délibération :

**100/2013 - Décision modificative n° 4 au budget principal 2013**

Rapporteur : Frédéric RAYS, Premier Adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2013 voté le 25 mars 2013 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réajuster des crédits en section d'investissement ;

Il est proposé les réajustements de crédits suivants sur le budget principal 2013 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

|                                                                     |   |               |
|---------------------------------------------------------------------|---|---------------|
| Opération 12 - nature 2051 – fonction 020<br>Matériel informatique  | = | + 5 000.00 €  |
| Opération 28 – nature 202 – fonction 820<br>Frais d'urbanisme       | = | - 20 000.00 € |
| Opération 52 – nature 2117 – fonction 833<br>Acquisitions Foncières | = | - 30 000.00 € |
| Opération 66 – nature 2313 – fonction 212<br>Bâtiments scolaires    | = | + 45 000.00 € |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 voix CONTRE** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

➤ DECIDE de procéder aux réajustements de crédits susvisés sur le budget principal 2013.

2<sup>ème</sup> délibération :

**101/2013 - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur unique**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2333-4 et R 2333-6 et 3333-1-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 95 du 24 septembre 2012 portant fixation du coefficient multiplicateur unique pour la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,28 ;

VU l'arrêté du 30 mai 2013 actualisant pour 2014 la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter de 2014 à 8,44.

3<sup>ème</sup> délibération :

**102/2013 - Admissions en non valeur - Régie Municipale des Eaux  
N° de Liste 990560211**

Rapporteur : Jean-Paul NICOLI, Conseiller Municipal.

Des titres de recettes émis sur les exercices 2009, 2010, 2011, 2012, d'un montant de 453.65 € n'ont pu être recouverts.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à admettre ces titres en non valeur ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la régie Municipale des Eaux, article 6541.

4<sup>ème</sup> délibération :

**103/2012 - Acquisition de la parcelle cadastrée Section CP n° 149 appartenant aux  
Epoux RAVAZZA**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Dans le cadre d'une campagne de recherche d'eau pour la sécurisation de l'alimentation de son réseau eau potable, la commune de Roquevaire a souhaité réaliser un forage de reconnaissance profond.

Après la réalisation de ce forage qui s'est révélé fructueux, la commune a sollicité les Epoux RAVAZZA pour acquérir la parcelle sise à Roquevaire, cadastrée Section CP n° 149, de 2535 m<sup>2</sup>, au lieu dit «la Colombière».

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision modificative n° 1 de la Régie Municipale des Eaux en date du 17/06/2013 ;

VU le document d'arpentage n° 3491<sup>E</sup> dressé par Monsieur M. BAUD, Géomètre expert à Aubagne, duquel il résulte que la parcelle cadastrée Section CP n° 114 de 8ha 49a 88ca a été divisée et est devenue :

- Parcelles Section CP n° 150 de 4a 23ca, Section CP n° 148 de 3a 41ca, Section CP n° 147 de 8ha 16a 89ca qui restent la propriété des Epoux RAVAZZA ;
- Parcelle Section CP n° 149 de 25a 35ca objet de la présente acquisition.

VU l'avis des Domaines en date du 24 mai 2013 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de l'acquisition par la Régie Municipale des Eaux de la parcelle Section CP n° 149, lieu dit « La Colombière » à Roquevaire d'une superficie de 25a 35ca, au prix de 14 780€(quatorze mille sept cent quatre vingt euros) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir auprès de l'étude notariale DE VICTOR, COURT-PAYEN, LUCAS-SARMA, Notaires associés à Roquevaire.

5<sup>ème</sup> délibération :

**104/2013 - Vente d'une parcelle cadastrée Section BV n° 33 de 189 m<sup>2</sup> à  
MMES GARCIA épouse Catherine RIBOULET et Stéphanie RIBOULET**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

La commune de Roquevaire possède une parcelle cadastrée Section BV n° 33, de 189 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve un puits qui a servi, il y a de nombreuses années, à l'alimentation en eau potable du hameau de Lascours.

Dans le cadre de la campagne de recherche d'eau pour la sécurisation de l'alimentation de son réseau en eau potable, la commune a fait réaliser un forage sur ce secteur. Celui-ci a démontré, suivant avis dressé le 20 janvier 2012 par Monsieur Bruno ARFIB, Hydrogéologue, une capacité de production incertaine, très limitée, de l'ordre de 3,6 M3/H, mesurée à la remontée au cours de cinq cycles de pompage et qu'il était donc insuffisant pour assurer une deuxième ressource en eau potable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis des Domaines en date du 29 août 2013 fixant à 3000 € la valeur vénale de la parcelle Section BV n° 33 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre ladite parcelle à Madame GARCIA née RIBOULET Catherine et à Madame Stéphanie RIBOULET.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de la vente de la parcelle cadastrée Section n° BV 33, 189 m<sup>2</sup>, au prix fixé par les Domaines, soit trois mille Euros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de l'Etude Notariale DEVICTOR COURT PAYEN LUCAS SARMA, Notaires associés à Roquevaire.

6<sup>ème</sup> délibération :

**105/2013 - Signature d'une convention de servitudes avec Electricité Réseau  
Distribution France (ERDF) sur le domaine privé de la commune pour  
extension du réseau basse tension aérien**

Rapporteur : Jean Pierre DUHAL, Adjoint.

Dans le cadre d'une extension du réseau basse tension, renforcement de la ligne basse tension existante Quartier de la Cauvine, ERDF est contraint de procéder à des travaux sur le domaine privé de la commune cadastré Section BE n° 261-297.

Ces travaux consistent à la pose de poteaux bois et béton, ainsi que 40 mètres de ligne aérienne basse tension et pose d'un câble en souterrain au nouveau poteau béton.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de servitudes avec ERDF.

Le Conseil Municipal l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec ERDF concernant la parcelle Section BE n° 261-297.

7<sup>ème</sup> délibération :

**106/2013 - Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13**

Rapporteur : Monique RAVEL, Adjointe.

Conformément à la politique de partenariat culturel qu'il s'est fixé, le Conseil Général du département des Bouches du Rhône entend apporter son concours technique et financier aux communes des Bouches du Rhône qui manifestent leur volonté d'établir une programmation de spectacles par l'intermédiaire du dispositif Saison 13.

Trois spectacles dont deux tout public seront sélectionnés dans le classeur de SAISON 13 et seront organisés dans la saison 2013/2014. Une convention réglera les modalités de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

8<sup>ème</sup> délibération :

**107/2013 - Régie des Eaux - Mise en œuvre du forage d'exploitation - Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire**

Rapporteur : Jean-Paul NICOLI, Conseiller Municipal.

Afin de répondre aux recommandations de Monsieur le Préfet concernant la sécurisation du forage existant, la régie municipale des eaux a souhaité effectuer une nouvelle recherche en eau et a fait réaliser un forage de reconnaissance en grande profondeur sur le site du Gravier.

Les résultats de ces recherches étant très satisfaisants, il est possible maintenant de passer aux travaux d'aménagement du site afin de permettre une exploitation pérenne du nouveau forage.

Le coût de ces travaux est estimé à 260.000 €HT.

Cette dépense sera inscrite sur le budget annexe de l'eau.

Afin de financer ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2013.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Réserve Parlementaire pour financer les travaux d'aménagement et de mise en œuvre du forage d'exploitation.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 25/09/2013  
Le Maire